



À SAINT-ÉTIENNE, LE MAIRE, LA SEXTAPE ET LE  
CHANTAGE POLITIQUE REPORTAGE

## Au procès du chantage de Saint-Étienne, le tribunal suit la piste de l'argent

**Les dirigeants de deux associations stéphanoises ont été entendus par le tribunal, au quatrième jour du procès de l'affaire de la sextape. Chacune a touché 20 000 euros de subvention de la mairie, avant de les reverser à un des organisateurs du kompromat.**

Antton Rouget - 26 septembre 2025 à 09h58

Comme si le piège avec un *escort* dans une chambre d'hôtel et les odieuses scènes d'humiliation qui se sont ensuivies pendant des années ne suffisaient pas. Au quatrième jour du procès du chantage à la sextape de Saint-Étienne, la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal judiciaire de Lyon a consacré une journée entière, jeudi 25 septembre, à explorer l'hypothèse d'un possible financement public de l'effroyable complot monté contre le premier adjoint de la municipalité, Gilles Artigues.

Cette piste est apparue au début de l'enquête judiciaire sur la base de déclarations de Gilles Rossary-Lenglet, un des machinistes du complot. De manière constante, cet expert en « *barbouzage* », comme il se présente lui-même, a expliqué pendant trois ans qu'il avait demandé au maire Gaël Perdriau, qu'il présente comme l'instigateur de cette opération, 50 000 euros en échange de ses services.

Lundi, lors de son interrogatoire à la barre du tribunal, le communicant avait répété qu'une grande partie de cette rémunération lui avait été versée par le truchement de deux subventions municipales d'un montant identique (20 000 euros chacune) fin 2014, puis à l'été 2015. Pendant leur enquête, les policiers ont pu remonter le fil de ces deux lignes de paiement, depuis la constitution des dossiers des subventions jusqu'à leur versement à Gilles Rossary-Lenglet, et émettre de sérieux doutes sur la réalité des prestations réalisées, dont le « *barbouzeur* » affirme qu'elles étaient totalement fictives.

Le communicant a aussi déclaré que c'est un adjoint de Gaël Perdriau, Samy Kéfi-Jérôme, dont il partageait aussi la vie à l'époque, qui lui aurait proposé ce montage et l'aurait aidé à trouver des associations complaisantes. Confronté aux déclarations de son ex, l'ancien élu, qui a par ailleurs reconnu être l'auteur de la fameuse sextape tournée en janvier 2015, a contesté toute rétribution financière, parlant d'une motivation strictement « *politique* ».



Gilles Rossary-Lenglet, au premier jour du procès du chantage à la sextape de la mairie de Saint-Étienne, au palais de justice de Lyon, le 22 septembre 2025. © Photo Bruno Amsellem / Divergence

Du point de vue du Code pénal, le tribunal est saisi de possibles infractions de détournement de fonds publics (visant le maire Gaël Perdriau et son directeur de cabinet, Pierre Gauttieri), de recel de ce détournement (pour Gilles Rossary-Lenglet et Samy Kéfi-Jérôme), mais aussi d'abus de confiance (pour les dirigeants des deux associations concernées). « *Les associations étaient informées qu'ils allaient me faire des fausses factures, mais [elles] ne connaissaient pas les raisons de cette rétribution. L'illusion était parfaite* », a déclaré Gilles Rossary-Lenglet lors de sa déposition.

C'est dire le choc pour les représentants de ces structures de se retrouver au cœur d'un procès pour un *kompromat* dont ils ignoraient tout jusqu'à sa révélation par Mediapart, le 26 août 2022. Premier à être interrogé, Robert Giaccomel, est tombé de l'armoire quand il a découvert cette histoire « *ignoble* ». Le président de l'association France-Lettonie, qu'il avait créée avec sa femme en 2012, pensait être un ami de Gilles Rossary-

Lenglet, jusqu'à ce qu'il découvre ce dont il était capable.

## 20 000 euros tout rond

« *En garde à vue, les policiers m'ont dit : "Vous lui avez dédicacé un livre." C'est vrai, mais le livre est Icônes. De la conscience de soi à la vision de Dieu. Ce n'est pas : Comment faire une vidéo cochonne »,* témoigne cet avocat à la retraite, qui occupait des fonctions de consul honoraire de la Lettonie à Saint-Étienne.

C'est d'ailleurs avec cette casquette-là qu'il a rencontré Gilles Rossary-Lenglet, qui grenouillait depuis plusieurs années dans la mare politique locale, avant d'en devenir un ami. En 2014, l'ambassade de Lettonie à Paris s'agite, raconte Robert Giacomet : Riga est capitale européenne de la culture toute l'année, et le pays va aussi prendre la présidence tournante de l'Union européenne, au premier semestre 2015. Il demande donc à Gilles Rossary-Lenglet de l'aider. Ce qui justifiera, à ses yeux, le paiement de 20 000 euros tout rond d'honoraires, soit l'intégralité de la subvention municipale perçue.

Plusieurs points interpellent dans cette situation : France-Lettonie Loire n'a jamais reçu de fonds municipaux avant ni après cet épisode ; le budget de l'association est d'ailleurs nul ; la subvention a été distribuée *via* une procédure d'urgence tirée de la « réserve du maire » ; l'adjoint aux affaires internationales a déclaré en procédure n'en avoir jamais entendu parler ; le dossier a été rédigé sur un coin de table en présence de Gilles Rossary-Lenglet, qui l'a ensuite déposé en mairie, avant d'engloutir très rapidement l'intégralité de la somme.

« *Rapidement, il vous présente un certain nombre de factures* », retrace la présidente du tribunal, Brigitte Vernay. Le 26 décembre 2014, juste après la réception des fonds, un premier paiement tombe : 5 000 euros. Le 26 janvier 2015, à nouveau 5 000 euros. Le 23 février, 3 000 euros. Et jusqu'au 13 mai, 2 000 euros. Si bien que « *dans l'espace d'à peine cinq mois, la subvention est entièrement reversée* », conclut la magistrate.

« *J'étais payé des sommes somptuaires pour faire des tartes aux pommes lettones.* »

Gilles Rossary-Lenglet

Mais d'après Robert Giacomet, ces 20 000 euros versés correspondent en réalité au paiement de prestations sur une période plus longue, à la fois antérieure et postérieure aux factures, s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015. « *Je paye du travail qui a été fait, et qui est à faire* », dit-il, parlant même d'un « *super travail* » réalisé.

Le président de l'association affirme que son prestataire s'occupait notamment de l'organisation de vernissages. « *Il a organisé des expos, contacté les artistes, fait venir la presse. Sur toutes les photos, il est au milieu de la cour et il fait la diva* », indique-t-il, parlant de « *sept à huit cocktails* ». Ce qui donne, dans la bouche de Gilles Rossary-Lenglet : « *J'étais payé des sommes somptuaires pour faire des tartes aux pommes lettones.* »

Un juge assesseur prend la parole : il ne comprend pas la cohérence de la chronologie développée par Robert Giacomet :

« *Quand prenez-vous la décision de le rémunérer ?* »

— *À l'été 2014.* »

Le dossier de subvention sera déposé en octobre pour un versement en décembre.

« *Il faut donc comprendre que ce monsieur travaille pour vous sans aucune assurance de rémunération. Jusqu'en décembre 2014, il n'a aucune assurance ?* », reprend le magistrat.

— *Aucune. Sans subvention, il aurait été bénévole.* »

Trésorière de l'association, Nicole Giacomet complète l'explication de son époux. « *Mon mari m'a dit : "Gilles a besoin d'argent." Je peux lui donner 2 000 euros mais je ne peux pas faire plus. Si la subvention n'avait pas été accordée, il n'aurait pas eu plus* », déclare cette experte-comptable à la retraite.

Elle aussi témoigne de l'effectivité des missions réalisées, allant même jusqu'à déclarer que Gilles Rossary-Lenglet, qu'elle présente comme une « *personne lumineuse* », passait « *trois jours par semaine* » à aider son mari. Pourquoi, dès lors, le communicant soutient-il l'inverse désormais ? Nicole Giacomet n'en sait trop rien : « *Peut-être qu'il nous en veut pour quelque chose.* »

## « Il n'y a rien d'étrange »

Du côté de deux parties civiles, l'association Anticor et la ville de Saint-Étienne (constituée contre le maire), la conduite du dossier ne manque pas d'interroger. L'avocat de la mairie, Henri-Pierre Vergnon, se demande entre autres pourquoi les « *rapports* » censés avoir été produits par Gilles Rossary-Lenglet ne sont pas dans l'enquête.

« *Où sont-ils ?*, demande-t-il aux dirigeants de France-Lettonie.

— *À l'ambassade.*

— *Mais moi, ville de Saint-Étienne, je n'ai pas accès à l'ambassade. »*

Les avocats du maire ne partagent aucun de ces doutes. Tout au début de l'affaire, Gaël Perdriau avait déclaré à Mediapart que si le « *système [avait] été détourné à l'insu de la collectivité* », il ne manquerait pas de « *porter plainte* » contre les deux associations concernées.

Depuis, l'édile défend non seulement les conditions d'examen et d'octroi de ces subventions – côté mairie – mais aussi leur utilisation par les deux structures. « *Il n'y a rien d'étrange* » dans ces dossiers, a-t-il soutenu à la barre lors de son interrogatoire, mercredi. À cette occasion, le maire a considéré que derrière ce présumé volet financier se cachait en réalité une volonté de Gilles Rossary-Lenglet de « *donner à cette histoire l'importance qu'il espère* ».

### Le maire défriche la thèse d'un complot socialiste au profit du RN

Par petites touches, la défense de Gaël Perdriau a donné un aperçu d'une nouvelle carte qu'elle souhaite abattre pour défendre le maire : celui-ci aurait pu être la victime d'un complot politico-médiatique monté par le Parti socialiste (PS), au bénéfice du Rassemblement national (RN).

Aux prémices de l'affaire, l'élu stéphanois avait dans un premier temps présumé être la victime d'une « *machination* » montée pour l'empêcher de prendre la tête de son parti d'alors, Les Républicains (LR). « *Cet été, j'ai pris un certain nombre de contacts avec des députés et des*

*maires [...], vous pensez vraiment que les conditions sont réunies pour que je sois candidat ?* », avait-il déclaré, le 8 septembre 2022, sur *France Inter*, provoquant l'ilarité dans les rangs de la droite.

Ses avocats ont depuis changé leur fusil d'épaule en s'appuyant sur des échanges de SMS retrouvés dans le téléphone de Gilles Rossary-Lenglet, un des prévenus, avec des membres du Parti socialiste, dont l'ex-député Régis Juanico, aujourd'hui candidat déclaré aux municipales. Un de ces messages montre que Mediapart a été en contact avec cet élu pendant son enquête, d'après les avocats du maire.

Quelques heures plus tard, à la barre, Gaël Perdriau a affirmé que s'il n'a pas démissionné depuis le début de l'affaire, c'est en partie en raison du fait que le scandale fait monter le RN. « *Ma démission aurait généré une élection municipale anticipée, et c'est le RN qui en aurait profité* », a-t-il décrypté.

En janvier 2024, il avait développé une autre intrigue, déclarant à *Paris Match* avoir « *découvert beaucoup de choses dans le dossier* ». Sans évoquer LR, le PS ou le RN, il avait cette fois évoqué la « *franc-maçonnerie* ». « *Le juge d'instruction m'a demandé si j'étais franc-maçon. C'est étonnant, non ? Je ne le suis pas, je n'ai rien pour ni contre. Ce n'est pas mon choix. Un très grand nombre de protagonistes le sont. L'expression : "on s'est dit ça sous le maillet" revient à de nombreuses reprises [dans le dossier]* », distillait-il alors.

Gaël Perdriau défend aussi la même thèse pour la seconde subvention incriminée. Celle-ci concerne une autre petite structure stéphanoise, l'Agap (Artistes de la galerie Art pluriel), qui n'avait elle non plus aucun budget avant de recevoir 20 000 euros de la mairie.

Dans ce cas, l'association bénéficiaire – qui est hébergée dans les locaux d'une galerie d'art – a même été créée (le 13 mai 2015) juste avant de déposer sa demande de subvention et de recevoir les fonds (le 6 juillet). Aucune autre recette ne sera ensuite enregistrée sur le compte de l'association, dont l'objet social est de favoriser l'émergence de nouveaux artistes.

Devant le tribunal, les dirigeants de l'Agap, Philippe Buil et Chantal Sabatier – également en couple –, indiquent que le dossier de subvention, rédigé et porté par Gilles Rossary-Lenglet, leur a été proposé par celui-ci. Là encore, comme pour France-Lettonie, sitôt la subvention reçue, une grande partie des fonds – 16 000 euros sur les 20 000 – a été reversée à l'intéressé les mois suivants.

D'après Philippe Buil, qui travaille comme sculpteur dans la galerie, le communicant aurait aidé l'Agap à monter quelques vernissages et aurait surtout ouvert son « réseau ». La demande de subvention fait aussi état de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'organisation d'une Fiac (foire internationale d'art contemporain) à Saint-Étienne – projet pour le moins ambitieux qui n'a pas prospéré.

### « Il m'a ouvert son réseau »

À quoi correspondent exactement les missions du prestataire de l'association ? Le tribunal pose plusieurs fois la question. « *Je n'ai pas de réseau dans l'art, dans les journaux. Il m'a ouvert son réseau, en pages "culture" du Progrès par exemple. Si ce n'est pas lui qui le fait, c'est le Saint-Esprit* », reprend Philippe Buil. Ce « réseau » aurait aussi permis au sculpteur de vendre des œuvres à la municipalité, confirme l'artiste à la barre.

« *Vous avez été un artiste particulièrement à la mode à la mairie* », relève la présidente Brigitte Vernay, citant par exemple le marché des luminaires de l'escalier d'honneur de l'hôtel de ville. « *Oui, grâce à Gilles. Merci Gilles.* » Quelques instants plus tard, l'avocat de l'association Anticor, Olivier Forray, s'étonne d'une telle confusion, rappelant que « *les œuvres vendues à la mairie n'ont rien à voir avec l'association* ».

Le soupçon d'une combine est renforcé par le fait que, pendant l'enquête judiciaire, deux dirigeantes associatives ont affirmé que Gilles Rossary-Lenglet était venu les voir, à la même période, pour organiser le portage d'une subvention. Celles-ci ont refusé, sentant un coup fumeux. L'Agap, comme France-Lettonie avant elle, n'aurait-elle pas pu céder là où d'autres ont résisté ? « *Jamais je n'aurais pris un tel risque juridique, même si Gilles est un ami* », conteste Chantal Sabatier.

« *On n'est plus dans le respect des lois de la République, on n'est plus dans une collectivité territoriale, on est hors norme.* »

Michel Thiolière, maire de Saint-Étienne de 1994 à 2008

Un dernier témoignage est venu éclairer ces discussions sur la gestion de finances publiques et des associations d'une manière inattendue, en fin d'audience. Après les associations, l'ancien maire de Saint-Étienne, Michel Thiolière, arrive la barre en tant que partie civile.

Lui n'a rien à voir avec le volet financier du dossier, il est cité dans l'affaire parce qu'il a été la cible d'un deuxième kompromat, qui a été envisagé sans être exécuté. Mais au cours de sa déposition, celui qui a dirigé la ville de 1994 à 2008, mettant le pied à l'étrier à Gaël Perdriau, en profite pour porter son regard sur cet aspect de l'affaire.

« *Concernant les associations, je pense que la ville de Saint-Étienne a manqué à son devoir d'information, de précaution, considère en effet l'ancien élu. Ces associations qui font une première demande, normalement on leur explique comment ça fonctionne, on les prévient, on les accompagne pour ne pas les exposer.* »

Plus largement, après quatre jours d'audience, Michel Thiolière retient des débats « *l'impression d'une organisation à caractère mafieux qui se tient en haut de la pyramide de la mairie* ». « *On n'est plus dans le respect des lois de la République, on n'est plus dans une collectivité territoriale, on est hors norme* », appuie-t-il encore, disant craindre pour l'avenir de sa ville. Revenant sur les faits reprochés à l'ancien directeur de cabinet de Gaël Perdriau, Pierre Gauttieri – qui a présenté ses excuses à l'ouverture des débats –, Michel Thiolière est allé dans le sens des explications fournies par celui qui fut aussi son collaborateur.

« *Monsieur Gauttieri l'a dit à sa manière : "J'ai un patron."* C'est vrai, le maire est son patron. Quand le directeur de cabinet s'exprime, il parle au nom du maire, ce qu'il dit renvoie à la responsabilité du maire. Cela ne peut pas être autrement », a-t-il insisté. Avant de se faire plus explicite encore : « *Dans une affaire judiciaire récente, on voit que le ministre, ou ici le maire, ne peut ignorer ce que fait son directeur de cabinet.* » Le jugement condamnant Nicolas Sarkozy venait de tomber quelques heures plus tôt.

Antton Rouget

---

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau